



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

22 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 22 avril 2025, à 16 h 30, à la salle Marcel-Gaudet, 101, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez et en visioconférence.

SONT PRÉSENTS : M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, MAIRE SUPPLÉANT
M^{ME} VIRGINIE ARBOUR TRÉPANIER, DISTRICT N° 1
M. ÉRICK RICHARD, DISTRICT N° 2
M. FRANÇOIS TREMBLAY, DISTRICT N° 4
M^{ME} FRANCINE CRAIG, DISTRICT N° 5

EST ABSENTE : M^{ME} ISABELLE PERREAULT, MAIRESSE

EST AUSSI PRÉSENTE : M^{ME} ELYSE BELLEROSE, DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

PUBLIC : 0 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Charles-André Pagé, maire suppléant, agit à titre de président d'assemblée et madame Elyse Bellerose, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 16 h 31.

2025-04-215

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VIRGINIE ARBOUR-TRÉPANIER
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE TERRAINS DE PICKLEBALL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ - EXCAVATION JEREMY FOREST INC.**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04-216

3. OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE TERRAINS DE PICKLEBALL SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ – EXCAVATION JEREMY FOREST INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez a procédé par voie d'appel d'offres public sur le SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPELS D'OFFRES (SEAO) pour obtenir des soumissions pour des travaux de construction de quatre terrains de pickleball sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez;

ATTENDU QUE toutes les soumissions déposées étaient conformes aux modalités de l'appel d'offres;



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

ENTREPRISE	MONTANT SOUMISSION (TAXES INCLUSES)
<u>EXCAVATION JÉRÉMY FOREST INC.</u>	294 951,12 \$
EXCAVATION DUMONTIER INC.	329 929,05 \$
LES ENTREPRISES GÉNÉREUX INC.	378 744,62 \$
BLR EXCAVATION	379 488,50 \$
ROXBORO	403 000,00 \$
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	439 767,88 \$
CONSTRUCTION J.M. POIRIER ET FILS	445 758,08 \$
LES ENTREPRISES P.N.P. INC.	486 643,18 \$
BEAMEO SERVICES-CONSEILS INC.	531 392,03 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par EXCAVATION JÉRÉMY FOREST INC. est la plus basse et est en tous points conforme aux exigences de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation du chef technique aux Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ÉRICK RICHARD
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante et ne peut en être dissocié;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez **OCTROIE** le contrat des travaux de construction de quatre terrains de pickleball sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez à EXCAVATION JÉRÉMY FOREST INC., au coût approximatif de **294 951,12 \$**, incluant les taxes applicables;

QUE tous les documents de l'appel d'offres, incluant la soumission déposée par l'entreprise EXCAVATION JÉRÉMY FOREST INC., datée du 17 avril 2025, font partie intégrante de la présente résolution, laquelle fait office de contrat liant les parties;

QUE l'octroi de ce mandat **SOIT CONDITIONNEL** à l'approbation du *Règlement d'emprunt numéro 984-2024* par le MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22 800 00 723;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
MRC DE MATAWINIE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire suppléant et les membres du Conseil répondent aux questions des citoyennes et citoyens.

2025-04-217

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VIRGINIE ARBOUR-TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU :

QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 16 h 35.

(SIGNÉ)

CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
MAIRE SUPPLÉANT

(SIGNÉ)

ELYSE BELLEROSÉ
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE